

# FICHE THEMATIQUE ZONES RURALES

## Rappel des défis pour la France

**Soutenir le développement des zones rurales pour renforcer leur attractivité et améliorer la qualité de vie de leurs habitants.**

Représentant près de 80% du territoire de l'Union européenne (UE) et 30% de sa population<sup>1</sup>, les zones rurales peuvent faire face à des difficultés en termes de **connectivité et d'accès aux services** (santé, transports, éducation, etc.) et plus largement en termes **d'attractivité**. Ces difficultés impactent la qualité de vie des habitants de ces territoires. Le soutien au **développement des zones rurales** tout en assurant une qualité de vie satisfaisante pour leurs habitants constitue une réponse à ces défis.

**Le développement rural passe par une amélioration des infrastructures et de la qualité de service dans ces territoires**, et ce dans **une pluralité de domaines** : développement économique, numérique, formation, santé, logement, mobilité, protection du patrimoine naturel et culturel, tourisme, économie circulaire, etc.

Le soutien à des stratégies de développement rural constitue une nouveauté par rapport aux périodes de programmation précédentes. L'approche sur les territoires ruraux dans les programmes régionaux se concentre au sein de l'objectif spécifique (OS) 5.2 dédié au soutien aux stratégies de développement en zones rurales mais d'autres OS sont mobilisables, notamment par le biais des outils territoriaux dédiés tels que les investissements territoriaux intégrés (ITI).

## Panorama physique et financier

- **Près de 371 millions d'euros de FEDER alloués au soutien des zones rurales (hors approches massifs et bassins fluviaux)<sup>2</sup>**

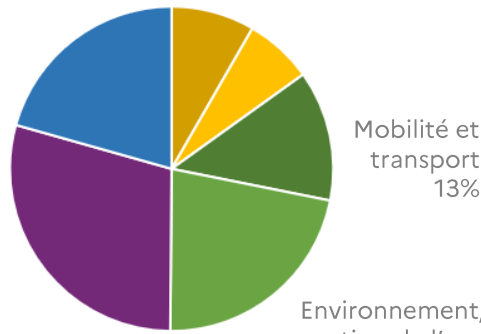
Soutien aux  
entreprises  
8%

Numérique  
(infrastructures  
et diffusion)  
7%

<sup>1</sup> <https://www.vie-publique.fr/en-bref/280670-une-vision-europeenne-commune-pour-lavenir-des-zones-rurales>

<sup>2</sup> Près de 118 millions d'euros de FEDER sont alloués au soutien des zones de montagne, et près de 77 millions d'euros de FEDER sont alloués au soutien des bassins fluviaux (cf. *fiches thématiques dédiées*).

Patrimoine touristique,  
culture et loisirs  
21%



## Principales orientations et spécificités régionales

**Développer les infrastructures de services et les espaces publics, la mobilité et le tourisme pour revitaliser les zones rurales.**

Dans le cadre de la programmation 2021-2027, le développement des zones rurales est **principalement soutenu au titre du FEDER**, en particulier dans le cadre de l'Objectif Stratégique 5.2 (OS 5.2). Douze autorités de gestion prévoient des actions de soutien aux zones rurales dans le cadre de l'OS 5.2 (pour près de 289 millions d'euros, via des approches territoriales intégrées). Plusieurs autorités de gestion prévoient également de soutenir le développement des zones rurales à travers d'autres OS via des approches territoriales dédiées. Au total, ce sont **près de 371 millions d'euros de FEDER** à destination des zones rurales sur une diversité de thématiques.

### Revitaliser les zones rurales et renforcer leur attractivité

La revitalisation (au sens large) des zones rurales est un enjeu important qui touche différents domaines. Dans les programmes régionaux, le soutien à la revitalisation des zones rurales se traduit par **l'aménagement d'espaces publics et d'équipements de proximité** dans ces zones, ainsi que **l'amélioration de l'accès aux services**.

Cela concerne différents types de services, dont les services de santé. En effet, plusieurs régions prévoient d'améliorer **l'accès aux services de santé** dans les zones rurales à travers la construction et la réhabilitation d'équipements publics de proximité de santé et d'infrastructures de santé (comme les maisons de santé pluriprofessionnelles, les centres de santé et établissements médicaux et sociaux). Des actions de prévention et de promotion de la santé sont également soutenues au titre de l'OS 5.2 dans plusieurs programmes. La Région Normandie prévoit de développer la télémédecine et les « medicobus » afin d'améliorer l'accès aux soins dans les zones rurales. L'enjeu de l'accès à ces services de santé est central dans ces zones et est intrinsèquement lié à l'attractivité de ces mêmes zones. En effet, derrière ces actions visant à renforcer l'accès aux services de santé, l'objectif est également **d'attirer (durablement) les professionnels de santé dans les zones rurales**. Face à cet objectif, la Région Centre-Val de Loire projette par exemple de développer des lieux « d'hébergements territoriaux des étudiants en santé ».

En matière de services, les régions prévoient également de développer d'autres types d'équipements et de services, comme des équipements multiservices (équipements sportifs et de loisirs), ou des **équipements et services numériques**. En effet, le **développement des infrastructures dédiées au numérique** dans les zones rurales est visé dans les programmes, comme c'est le cas pour le programme du Centre-Val de Loire qui prévoit le soutien au développement de fab-labs. Plusieurs régions

soutiennent le développement des **usages du numérique** à travers des actions de sensibilisation, de communication et de formation sur ces usages. **Le déploiement du Très Haut Débit dans les zones rurales** constitue également un facteur de désenclavement et fait également l'objet d'une attention particulière dans le programme du Centre-Val de Loire (avec un ciblage spécifique des départements du Cher et de l'Indre), ainsi qu'en Bretagne.

Le soutien à la revitalisation des zones rurales se traduit également par le soutien aux entreprises et plus largement aux activités économiques dans ces zones. Cela passe dans les programmes par la mise en place d'actions visant **la revitalisation du commerce de proximité** (notamment via la création et la modernisation des locaux commerciaux et artisanaux), ou par des mesures classiques de **création d'entreprises** (soutien aux démarches locales innovantes, développement de l'entrepreneuriat). Afin de favoriser la création d'entreprises et soutenir leur développement, certaines régions prévoient de développer des infrastructures d'accueil et d'accompagnement des entreprises type pépinières dans ces zones.

La revitalisation et le regain d'attractivité des zones rurales passent également par le renforcement de la connectivité physique de ces zones. Au-delà du développement des services, il est important d'accroître l'offre de mobilité dans ces zones, et plus particulièrement d'y développer la **mobilité durable**. Cela se traduit dans les programmes par la restructuration de voiries et le développement d'infrastructures cyclables et de voies piétonnes. L'objectif est de soutenir le **déploiement de solutions de mobilité innovantes** via le développement d'infrastructures de recharge ou d'avitaillement pour la mobilité décarbonée, mais également de soutenir **la multimodalité en milieu rural** à travers le développement de points d'interconnexions et d'aires de covoiturage.

La **formation** dans les zones rurales est également visée dans quelques programmes : ainsi la région Occitanie prévoit la création et la réhabilitation des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure. Certaines régions prévoient également de mener des actions **en faveur du logement** dans les zones rurales notamment à travers la création et l'amélioration de logements sociaux et d'espaces publics collectifs, à l'instar de la région Occitanie qui compte créer et réhabiliter des établissements d'hébergement d'urgence et des structures d'accueil de transition dans ces zones pour les populations fragiles et marginalisées.

### Valoriser le potentiel culturel et touristique (durable) des zones rurales

Le **tourisme** fait l'objet d'une attention particulière dans l'OS 5 et représente une part importante de l'enveloppe dédiée aux zones rurales. En effet, **la relance de l'offre touristique dans les zones rurales est largement soutenue dans les programmes régionaux**, notamment à travers le développement du **tourisme durable** (aménagement et équipements touristiques durables). Cela passe, entre autres, par le développement des services, des équipements touristiques et de la mobilité durable, en particulier à travers le développement des infrastructures cyclables et la promotion du **tourisme à vélo**. Afin de soutenir le secteur du tourisme, les régions prévoient des actions de **mise en valeur et de réhabilitation du patrimoine touristique** à travers des aménagements pour l'embellissement des sites remarquables et des points de vue.

Le domaine de la culture est également prégnant dans l'OS 5. Plusieurs régions projettent de mener des actions visant la réhabilitation et la préservation du

patrimoine culturel ainsi que la restauration et valorisation du patrimoine bâti et non bâti (monuments, musées, etc.).

### Protéger les richesses naturelles des zones rurales

Les **enjeux environnementaux** sont également prégnants dans les zones rurales. Les régions prévoient des mesures de **protection et de valorisation du patrimoine naturel et immatériel** via la promotion de la biodiversité, la sensibilisation et l'éducation de la population à la protection de ce patrimoine immatériel et plus largement au développement durable.

Certaines régions prévoient également de mener des actions centrées sur **la gestion des ressources** (comme le soutien à des projets d'économie circulaire) et en particulier sur **la gestion de l'eau** dans les zones rurales (comme la Réunion à travers l'Objectif Spécifique 2.5). C'est par exemple le cas de la Réunion qui entend soutenir des opérations visant à améliorer le rendement des réseaux d'eau potable et la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

Pour atteindre les objectifs de zéro artificialisation nette (ZAN), les **friches** représentent une opportunité importante, aussi bien pour limiter l'artificialisation des sols, l'étalement urbain et la surconsommation du foncier. Dans cette optique, plusieurs programmes soutiennent des opérations de **requalification et/ou de reconversion de sites délaissés, dégradés ou à l'abandon** (sans usage).



### Bénéficiaires finaux

Collectivités, leurs groupements et leurs opérateurs, établissements publics, établissements de santé, établissements culturels, établissements d'enseignement supérieur, autorités organisatrices des mobilités, organismes de tourisme, parcs naturels régionaux, associations, bailleurs sociaux, sociétés d'économie mixte, TPE et PME, etc.

## Éléments clés de mise en œuvre

**Une diversité de modalités de mise en œuvre et une articulation avec le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) à assurer.**



### De multiples options retenues par les Régions pour favoriser les approches intégrées

Les règlements européens pour la période 2021-2027 invitent à soutenir, au niveau local le développement économique, social et environnemental sur le fondement de stratégies territoriales multithématiques utilisant des outils intégrés de développement territorial pour assurer le développement harmonieux des zones urbaines et non urbaines.

Ces outils doivent assurer d'une part la cohérence et la complémentarité des différents projets qui seront soutenus sur un territoire donné et, d'autre part, que ces projets répondent à un besoin reconnu par les décideurs locaux. Ces derniers ont notamment pour responsabilité de définir des stratégies d'intervention et contribuer à la sélection des futures opérations.

Prévus par le règlement général (article 28), les trois outils différents pour la mise en œuvre de l'approche territoriale des programmes sont mobilisés de la façon suivante :

- **Investissements territoriaux intégrés (ITI)** : La Réunion est la seule région qui met en place ce soutien des zones rurales via cinq investissements territoriaux intégrés (ITI), associant l'autorité de gestion, les EPCI et leurs communes membres concernés dans le processus de sélection des projets. Ces cinq territoires intégreront une stratégie avec un volet urbain et un volet rural du fait de leurs caractéristiques géographiques. Elles pourront bénéficier de financement au titre des OS 5.1 et 5.2, ainsi que d'autres OS thématiques, en particulier la prévention des risques (2.4) et la gestion de la ressource en eau (2.5) ;
- **Initiatives de Développement local menés par les acteurs locaux (DLAL)** : le programme Guyane prévoit une contractualisation avec les quatre intercommunalités composant le territoire régional ainsi que le programme Nouvelle Aquitaine en vue de couvrir tout le territoire<sup>3</sup>. Pour chaque territoire, une stratégie de développement local est réalisée à l'initiative des acteurs locaux via des groupes d'action locale (GAL), qui sont composés de représentants des intérêts socio-économiques locaux publics et privés, ce dans une logique multi-fonds. En fonction de leur nature, les projets émanant de ces stratégies pourront en effet bénéficier de financement FEDER ou FEADER (LEADER, voir ci-dessous) ou issu du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA, pour les territoires éligibles) ;
- **Autres outils territoriaux** : Les autres programmes prévoient d'adosser ces approches intégrées FEDER sur des stratégies de territoires préexistantes, en particulier celles formulées dans les contrats de territoire et autres pactes territoriaux conclus récemment entre les Régions et les EPCI. Il est ainsi admis qu'un projet, s'il s'inscrit dans le cadre d'une priorité d'action prévue au titre de ces contrats, pourra bénéficier de facto de financements FEDER dédiés.

## € Articulation avec le FEADER

Intervenant historiquement sur ces territoires, le **fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) prévoit dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 d'allouer près de 600 millions d'euros aux enjeux de développement rural** (hors agriculture) ; ce via les approches LEADER, l'aide à la création d'entreprises en milieu rural ou encore l'amélioration des services de base et infrastructures dans les zones rurales.

Des articulations avec le FEADER sont prédéfinies dans l'accord de partenariat et, au niveau régional, en fonction des arbitrages thématiques réalisés au sein de chaque programme FEDER et Plans Stratégiques Régionaux FEADER. Ces articulations portent notamment sur les types d'actions suivants :

- La création d'entreprise ;
- La méthanisation ou encore le soutien à la filière bois ;
- La préservation de la biodiversité ;
- L'amélioration des services de base en zones rurales ;
- L'assainissement et la potabilisation de l'eau (dans les RUP) ;

---

<sup>3</sup> Les territoires qui ne souhaiteraient pas de DLAL pour le FEDER-OS5, pourront avoir accès à un système alternatif : une gouvernance régionale, les associant à la sélection des projets

- Les maisons de santé.

Elles seront affinées dans les documents de mise en œuvre des programmes par les autorités de gestion. Un travail sur la contribution des fonds européens au développement des zones rurales est prévu dans le courant de l'année 2023, conformément à la communication sur la vision à long terme des zones rurales.